20, Boulevard Ferdinand de Lesseps
CS 21076 – 76173 ROUEN Cedex
Tél : +33 (0)2 35 70 56 20 - Fax : +33 (0)2 35 88 83 21
www.mazars.fr

AIDAMCIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Membre de l'Ordre des Experts-comptables région Normandie
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Normandie
Capital de 336 000 euros - Siret : 318 610 623 00 114 - APE 6920Z
Siège social : 20, Boulevard Ferdinand de Lesseps - 76173 ROUEN Cedex -TVA intracommunautaire : FR 89 318 610 623

mazars

AIDAMCIE
Association
41 rue du Pas des Heures
27100 Val de Reuil
RCS Evreux 317 962 900

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association AIDAMCIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association AIDAMCIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport

mazars

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *1.4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation* » des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

mazars

Responsabilités de la direction et des membres du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 17 juin 2021

Le commissaire aux comptes

MAZARS

Monique THIBAULT

AIDAMCIE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice N ANC 2018-06			Exercice N-1 CRC 99-01
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	**282 647**	**217 940**	**64 707**	**129 953**
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	282 647	217 940	64 707	129 953
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**18 318 620**	**14 397 026**	**3 921 595**	**4 504 545**
Terrains	312 069	8 485	303 583	303 939
Constructions	10 560 667	8 257 729	2 302 938	2 551 333
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	7 413 688	6 130 811	1 282 877	1 649 273
Immobilisations corporelles en cours	32 196		32 196	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	**18 601 268**	**14 614 966**	**3 986 302**	**4 634 498**
COMPTES DE LIAISON (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	**27 092**		**27 092**	**17 555**
Créances	**5 602 591**	**27 027**	**5 575 564**	**674 342**
Créances clients usagers et comptes rattachés	5 523 192	27 027	5 496 165	588 582
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	79 399		79 399	85 760
Trésorerie	**4 728 879**		**4 728 879**	**5 409 773**
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 728 879		4 728 879	5 409 773
Charges constatées d'avance	**173 683**		**173 683**	**156 081**
TOTAL (iII)	**10 532 245**	**27 027**	**10 505 218**	**6 257 752**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**29 133 512**	**14 641 993**	**14 491 520**	**10 892 250**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

AIDAMCIE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Exercice N ANC 2018-06	Exercice N-1 CRC 99-01
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**244 297**	**244 297**
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	244 297	244 297
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	**2 623 558**	**2 459 043**
Excédent ou déficit de l'exercice	**2 215 217**	**164 515**
Situation nette (sous-total)	**5 083 072**	**2 867 854**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	**2 949 769**	**3 663 319**
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**8 032 840**	**6 531 173**
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)	**0**	**0**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	70 947	70 947
Provisions pour charges	569 526	545 463
TOTAL (IV)	**640 473**	**616 410**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38 949	89 056
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 006 498	595 257
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 414 668	1 165 188
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 913	4 200
Autres dettes	2 529 592	1 881 200
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	779 586	9 766
TOTAL (V)	**5 818 206**	**3 744 667**
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	**14 491 520**	**10 892 250**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

AIDAMCIE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N ANC 2018-06	Exercice N-1 CRC 99-01
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	**11 430 668**	**1 986 535**
Ventes de biens	483 480	154 724
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	10 947 188	1 831 811
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Subventions	**84 119**	**6 732 357**
Reprises sur amortissements,dépréciations, provisions et transferts de charges	**60 136**	**177 827**
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	**778 498**	**756 888**
TOTAL I	**12 353 422**	**9 653 607**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	**1 371 114**	**999 059**
Variation de stocks	**-9 537**	**4 216**
Autres achats et charges externes	**1 892 968**	**1 781 686**
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	**301 157**	**347 975**
Salaires et traitements	**3 782 891**	**3 628 076**
Charges sociales	**1 848 456**	**1 779 766**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	**885 679**	**872 868**
Dotations aux provisions	**55 533**	**90 889**
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	**14 281**	**9 159**
TOTAL II	**10 142 542**	**9 513 694**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**2 210 880**	**139 913**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur déprcéiations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**0**	**0**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 717	4 726
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	**2 717**	**4 726**
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**-2 717**	**-4 726**
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**2 208 163**	**135 186**

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

AIDAMCIE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N ANC 2018-06	Exercice N-1 CRC 99-01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 054	34 196
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	**7 054**	**34 196**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		4 868
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	**0**	**4 868**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**7 054**	**29 329**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	**12 360 476**	**9 687 803**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**10 145 258**	**9 523 288**
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	**2 215 217**	**164 515**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	**0**	**0**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	**0**	**0**

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'A.I.D.A.M.C.I.E. AU 31 DECEMBRE 2020

.

I°) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1- PERIMETRE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels présentés sont ceux de l'A.I.D.A.M.C.I.E. (Association Interconsulaire pour le Développement de l'Apprentissage dans les secteurs des Métiers du Commerce et de l'Industrie dans le département de l'Eure), association de type loi 1901, ayant pour établissement unique le CFAIE (Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure).

1.2- EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

1.2-1) Année 2020

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 empêche la comparabilité des comptes 2020 avec ceux de 2019.

- A compter du 1er janvier
  - Arrêt de la Convention Régionale avec le Conseil Régional Normandie 31/12/2019
  - Changement de financement de l'apprentissage
  - Facturation aux OPCO :

    + des coûts de formation, basés sur les niveaux de prise en charge qui ont été définis par la Branche Professionnelle à laquelle relève les entreprises. Les niveaux de prise en charge sont régulés par France Compétences

    + des indemnités repas et nuitées

    + et du premier équipement de l'apprenti

- Fermeture du CFAIE de mi-mars à début juin

  La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2020.

  - Formateurs et personnels administratifs en télétravail
  - Personnel de surveillance, de restauration et d'internat en activité partielle

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

- Organisation et mobilisation des formateurs pour assurer la continuité pédagogique avec les apprentis en mettant en œuvre de la formation à distance sous TEAMS, en transmettant des supports de cours, des exercices, des évaluations…
- Maintien du financement de la formation au CFA par les OPCO

- Reprise de l'activité de façon réduite entre juin et juillet 2020
  - Accueil des classes de deuxième année afin de préparer les apprentis aux examens
  - Evaluation des jeunes pour l'obtention des examens sur dossiers

- Pendant l'été
  - Continuité de services des conseillères formation avec une présence tout l'été, pas de fermeture de l'établissement
  - Mise en place des contrats d'apprentissage avec les entreprises et élaboration des formalités administratives de prise en charge des contrats pour obtenir les financements auprès des OPCO
  -

- A la rentrée de septembre 2020
  - Reprise d'une activité normale – accueil des apprentis
  - Equipement de nos nouveaux apprentis en matériels professionnels et tenues professionnelles
  - Aide exceptionnelle pouvant allée jusqu' 8 000€ annoncée par le gouvernement pour soutenir l'apprentissage
  - Augmentation de nos effectifs de 7%
  - Ouverture du CAP Production et Service en restaurations

- A partir de novembre 2020
  - Accueil des apprentis en demi-groupe (la moitié des groupes présents le lundi et le mardi, l'autre moitié de mercredi à vendredi)
  - Mise en place de Visio pour assurer la continuité des enseignements
  - Hébergement d'un jeune par chambre
  - Multiplication de l'organisation de nos lignes de bus

1.2-2) Evolution du cadre comptable

Jusqu'au 31 décembre 2019, en application de la nomenclature comptable des CFA, le résultat d'un CFA devait être au plus équilibré (sauf pertes antérieures à apurer). La taxe d'apprentissage perçue par le CFA assurait l'équilibre financier et la quote part de taxe d'apprentissage non utilisée était reportée au bilan dans un compte de « dettes » sur laquelle le Conseil régional disposait d'un droit de préemption et dont le montant au 31 décembre 2019 s'élève à 1 700 K€. Cette réglementation a été abrogée par la loi « choisir son avenir professionnel ».

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

Compte tenu de cette évolution réglementaire, le résultat du CFA ressort excédentaire de 2 197 K€, et contribue d'autant au résultat de l'association au 31 décembre 2020.

La loi « avenir professionnel » prévoit le reversement du « report de taxe non utilisée » à France Compétences au 31 décembre 2019 pour la part qui excède 4 mois de fonctionnement sous réserve de la parution d'un décret. Considérant le report de taxe d'apprentissage de 1 700K€ au 31 décembre 2019 et un budget 2019 de 9 508 K€, le risque de reversement pour le CFA est nul.

A date, le décret n'est pas paru et il demeure un flou juridique sur le traitement comptable à réserver à la quote part de taxe d'apprentissage inférieure à 4 mois (inscription en réserves, maintien en dettes). France Compétences a été réinterrogée sur le traitement comptable à opérer en 2020. Aucune réponse n'a été apportée à date.

1.2-3) Evolution de l'effectif

a) Apprentis

	2020	2019	2018
Effectif au 31/12	1 870	1 750	1 736
Effectif moyen de l'année	1 790	1 741	1 709

a) Formation autre qu'apprentissage

	2020	2019	2018
Effectif de l'année	29	76	88

→ L'AIDAMCIE a, au cours de l'année 2020, terminé les actions de formation autres qu'apprentissage sur le premier semestre pour :

- le secteur de la mécanique automobile pour préparer un Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Expert Après-Vente Automobile ». A compter de la rentrée 2020, ce titre est passé sous statut apprentissage.
- de la boucherie pour préparer un Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Boucher »

1.2-4) Investissements 2020

- Pour l'ouverture du CAP PSR, le CFA a investi dans des équipements et aménagements pour un montant total de 52 472 €. Le Conseil Régional de Normandie a subventionné ce projet à hauteur de 32 120 €.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

- L'OPCO Entreprises de Proximité a subventionné le CFAIE, à hauteur de 85% du coût d'achat, des matériels pour les sections Boulangerie/Pâtisserie et Boucherie/Charcuterie. Le montant de la subvention est de 55 618 €. Dans les comptes financiers 2020 un montant de 16 894 € a été constaté pour un coût d'investissement de 19 875€.

- Le secteur de la mécanique automobile a été équipé de divers matériels pour un montant total de 57 894 € subventionné par l'ANFA pour 13 055€.

- Flotte automobile

- Le CFA a augmenté sa flotte automobile de deux véhicules électriques. Le coût de cette acquisition est de 66 906 €.

1.2-5) Entretien des bâtiments :

- Une partie de la façade du bâtiment de l'extension, construit en 1997, a été refaite.
- Pour répondre à une des nouvelles missions pour les CFA prévue par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le Centre de Documentation et de Ressources a fait l'objet d'un réaménagement.
- Réfection des espaces atelier, des sanitaires et des vestiaires du service entretien.
- Rénovation du Restaurant d'Application.
- Aménagement d'un auvent pour protéger des climatiseurs et un espace de stockage de poubelles.

Le montant total engagé est de 261 k€. Cette somme a été constatée dans les comptes financiers de l'exercice 2020 en charges d'entretien.

1.3- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Le mode d'organisation de la formation en demi groupe, et des conditions d'accueil au sein de l'établissement, du restaurant et de l'internat, installées en novembre 2020, se sont poursuivies au cours des premiers mois 2021.

1.4- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11 mars 2021 par le Conseil d'Administration de l'association.

Le règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables, modifié par le règlement ANC 2020-08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

– continuité de l'exploitation,

– permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

– indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice

Les impacts sur la comparabilité des comptes du règlement ANC N° 2018-06 sont très limités ; ils portent pour l'essentiel sur l'intitulé de certains postes bilantiels. Ainsi, la dénomination du « capital social ou individuel », désormais présenté en « fonds associatifs sans droit de reprise », et, plus précisément, dans la sous-catégorie « Fonds propres complémentaires ».

L'association n'a pas obtenu de contribution volontaire en nature, de dons, legs ou de mise à disposition de biens à titre gratuit. L'ensemble des activités est réalisé en France.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

La première application du règlement ANC n°2018–06 constitue un changement de méthode comptable. Celui-ci a induit pour l'AIDAMCIE pour l'essentiel des modifications d'intitulé / de libellé en ce qui concerne les comptes du passif.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

II°) INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1- ACTIF DU BILAN

2.1-1) Immobilisations incorporelles et corporelles

Principaux mouvements

Les sommes investies au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 237 K€.

✓ Logiciel	4 K€
✓ Matériel Pédagogique	114 k€
✓ Matériel self	4 K€
✓ Matériel transport	67 k€
✓ Installations agencements	6 k€
✓ Mobilier	10 k€
✓ Immobilisations en cours	32 k€
	237 K€

Une partie des investissements 2020 a fait l'objet de financement pour un montant de 65 k€.

✓ Taxe apprentissage	1 K€
✓ Conseil régional	32 K€
✓ Taxe fiscale	13 k€
✓ OPCO EP	17 k€
✓ Autres subventions	2 k€
	65 K€

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

Amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencement terrain	Linéaire 50 ans
- Constructions (selon les composants)	Linéaire 20 à 30 ans
- Agencement construction	Linéaire 10 à 15 ans
- Aménagement construction	Linéaire 5 ans à 10 ans
- Installation à caractère pédagogique	Linéaire 10 ans
- Matériel à caractère pédagogique	Linéaire 5 à 10 ans
- Installations générales	Linéaire 5 à 10 ans
- Matériel de transport	Linéaire 3 à 5 ans
- Matériel de bureau	Linéaire 5 ans
- Matériel informatique	Linéaire 2 à 5 ans
- Mobilier	Linéaire 10 ans

2.1-2) Immobilisations financières

Néant

2.1-3) Stocks

Evaluation des stocks consommés

Les stocks suivants sont évalués au dernier prix d'achat connu :

Stocks produits pédagogiques	18 K€
Stocks autres fournitures	9 K€
	27 K€

2.1-4) Créances

a) Créances clients par échéance

Créances en K€	Non échues (< 30 jours)	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Collectif Clients	169				169
Apprenants	71				71
OPCO	3 320				3 320
Total	3 560				

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

b) Règles de dépréciation

Créances sur apprentis : les créances datant de l'année précédente font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100% de leur montant et celles du 1er semestre de l'année en cours à hauteur de 50 % de leur montant.

Créances sur autres : Les dépréciations sont évaluées au cas par cas en fonction des perspectives de recouvrement.

La dépréciation des créances clients au 31 décembre 2020 s'élève à 27 k€.

c) Produits à recevoir

	En K€
Clients – Factures à établir	1 963
Personnel	43
Subventions investissements ANFA – OPCO EP	26
Verst aides au permis de conduire	10
Total	2 042

d) Autres créances

Néant

2.1-5) Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance	En K€
➢ Assurances	22
➢ Contrats de maintenance	35
➢ Locations	112
➢ Divers	5
Total	174

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

2.2- PASSIF DU BILAN

2.2-1) Fonds propres

Libellé	31/12/2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution de consommation	31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	244 K€				244 K€
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	2 459 K€	165 K€			2 624 K€
Excédent ou déficit de l'exercice	165 K€	-165 K€	2 215 K€		2 215 K€
Situation nette	2 868 K€	0 K€	2 215 K€		5 083 K€
Dotation consomptibles					
Subvention d'investissement	3 663 K€		92 k€	805 K€	2 950 K€
Provisions règlementées					
Total	6 531 k€				8 033 k€

2.2-2) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sur biens amortissables sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

	À l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		
	Montant nominal global	Montant nominal global	Quotes-parts qui auraient dû être virées au résultat d'exercices antérieurs	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	12 769 k€	12 769 k€	0 k€	2 950 k€

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

2.2-3) Provisions pour risques et charges

	12/2019	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	12/2020
Provisions pour litiges Prud'homaux	71 K€				71 K€
Provision pour autres litiges	0 K€				0 K€
Indemnités départ retraite et médaille du travail	545 K€	54 K€	13 K€	17 K€	569 K€
Total	616 K€	54 K€	13 K€	17 K€	640 K€

Provision pour engagements pris en matière de retraite et médaille du travail:

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en fonction de leur ancienneté s'élève à 559 K€.
Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité médaille du travail, en fonction de leur ancienneté s'élève à 10 K€.
Ces montants sont entièrement comptabilisés en provisions pour risques et charges.

2.2-4) Dettes financières

Classement par échéance :

	- d'1 an	+ d'1 an et – de 5 ans	+ de 5 ans	Total
CDN *(fin en 09/2021)*	39 K€			39 K€
Total	39 K€			39 K€

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

2.2-5) Autres dettes

a) Dettes fournisseurs par échéance

Dettes en K€	Non échues (< 30 jours)	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Collectif fournisseurs	399	416	9	86	910
Fournisseurs immob retenue de garantie	1				1
Total	400	416	9	86	911

b) Autres dettes

	En K€
Apprentis, Clients Créditeurs	12
Personnels et comptes rattachés	14
Organismes sociaux	772
Etat, autres impôts	1 829
Conseil Régional	737
Total	3 364

c) Charges à payer

	En K€
Fournisseurs, factures non parvenues	93
Personnels	629
Divers	3
Total	723

2.2-6) Comptes de régularisation passif

Produits constatés d'avance	En K€
Facturation OPCO formation apprentis	780
Total	780

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

III°) INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1- ANALYSE DES PRODUITS

3.1-1) Evolution des produits

K€	2020	2019	Ecarts	Evolution
Produits fabriqués (vente de produits + cession inter labo)	92	158	- 66	- 41.8 %
Facturation 1er équipement de l'apprenti	391		+ 391	
Prestations apprentis (restauration + hébergement)	640	1 138	- 498	- 43.8 %
Facturation indemnités repas et hébergement	228		+ 228	
Facturation contrat d'apprentissage	9 789	329	+ 9 460	
Prestations formation autres qu'apprentissage	137	205	- 68	- 33.2%
Activités annexes	154	158	- 4	- 2.5%
Subventions Région		5 781	- 5 781	
Taxe d'apprentissage		154	- 154	
Autres subventions	84	797	- 713	- 89.5%
Sous-total classe 70 et subventions	11 515	8 719	+ 2 796	+ 32.1 %
Quote-part subvention affectée au résultat	778	755	+ 23	+ 3.0 %
Reprises sur amortissements et provisions – Transfert de charges	60	178	- 118	- 66.3 %
Autres produits		2	- 2	
Total des produits	12 353	9 654	+ 2 699	+ 28.0 %

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

3.1-2) Analyse des produits par catégorie et par marché géographique

K€	France	Etranger
Produits fabriqués (vente de produits + cession inter labo)	92	0
Facturation 1er équipement de l'apprenti	391	0
Prestations apprentis (restauration + hébergement)	640	0
Facturation indemnités repas et hébergement	228	0
Facturation contrat d'apprentissage	9 789	0
Prestations formation autres qu'apprentissage	137	0
Activités annexes	154	0
Total	11 431	0

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

3.1-3) Ressources de l'organisme

Origine des fonds	2020		2019	
	en euros	en %	en euros	en %
1 - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	-1 k€		3 k€	3.9 %
État, Collectivités locales, Établissements publics	88 k€	100 %	74 k€	96.1 %
Particuliers				
Sous total I	**87 k€**	**0.7 %**	**77 k€**	**0.8 %**
2 - Ressources des pouvoirs publics				
Instances européennes				
État	15 k€	20.3 %	79 k€	1.3 %
Régions			5 781 k€	98.1 %
Autres collectivités territoriales	59 k€	79.7 %	34 k€	0.6 %
Sous total II	**74 k€**	**0.6 %**	**5 894 k€**	**61.1 %**
3 - Autres				
Autres organismes de formation OPCO	10 450 k€	85.7 %	1 095 k€	29.7 %
Autres ressources TA	-		154 k€	4.2 %
Transferts de charges	17 k€	0.1 %	33 k€	0.9 %
Quote-part des subventions d'inv. virées au résultat	778 k€	6.4 %	755 k€	20.5 %
Autres ressources diverses	947 k€	7.8 %	1 646 k€	44.7 %
Sous total III	**12 192 k€**	**98.7 %**	**3 683 k€**	**38.1 %**
Total des ressources	**12 353 k€**		**9 654 k€**	

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

3.1-4) Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	2020		2019 *	
	en euros	en %	en euros	en %
Diplômantes (1)	9 927 K€	100 %	514 k€	97.0 %
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	-1 k€		16 k€	3.0 %
Insertion sociale (école de l'apprentissage)				
Total	**9 926 k€**		**530 k€**	
(1) Diplômes nationaux, titres homologués.				
(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations				

*La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 et plus particulièrement le financement des coûts de formation de l'apprentissage empêche la comparabilité des comptes 2020 avec ceux de 2019.

3.1-5) Convention de ressources publiques affectées

Convention	Montant Initial	SUIVI D'EXECUTION		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
Fonctionnement				
1er équipement				
Qualité pédagogique				
DRDJS				
Entreprenariat				
Développeur				
Ecole de l'apprentissage – Prépa apprentissage	266 k€	233 k€	12 k€	222 k€
Mobilité				
FSAA				
Aide au permis Convention 2020	260 k€	260 k€	70 k€	190 k€*
Total				

*Chaque année, l'aide au permis fait l'objet d'une nouvelle convention, le solde de la convention 2020 ne sera donc pas utilisable.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

3.2- ANALYSE DES CHARGES

3.2-1) Evolution des charges de fonctionnement

K€	2020	2019	Ecarts	Evolution
60 ACHATS				
Achat mat œuvres, fournit	429	610	- 181	- 29.7 %
Produits entretien	22	17	+ 5	+ 29.4 %
Fournit. Administratives Photocopies	46	35	+ 11	+ 31.4 %
Stocks	-10	4	+ 14	+ 350.0 %
Energies diverses	209	249	- 40	- 16.6 %
Petit Outillage	246	88	+ 158	+ 179.5 %
Achat 1er équipement apprentis	419		+ 419	
Sous total Achats	1 361	1 003	+ 358	+35.7 %
61 SERVICES EXTERIEURS				
Sous-traitance	45	36	+ 9	+ 25.0 %
Location	232	172	+ 60	+ 34.9 %
Entretien	371	273	+ 98	+ 35.9 %
Maintenance	302	277	- 25	- 9.0 %
Assurance	28	22	+ 6	+ 27.3 %
Documentation	24	21	+ 3	+ 14.3 %
Sous total Services extérieurs	1 002	801	+ 166	+ 26,1%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Intérim	80	71	+ 9	+ 12.7 %
Nettoyage	215	228	- 13	- 5.7 %
Honoraires	105	165	- 60	- 36.4 %
Annonces, Insertions	78	53	+ 25	+ 47.2 %
Déplacements, Visites entreprises	31	48	- 17	- 35.4 %
Ramassage scolaire	242	319	- 77	- 24.1 %
Missions Réceptions	25	22	+ 3	+ 13.6 %
Affranchissement, téléphone	71	57	+ 14	+ 24.6 %
Frais bancaires	7	7		
Autres	38	10	+ 28	+ 280.0 %
Sous total Services extérieurs	891	981	- 90	- 9.2 %
Total	3 254	2 785	+ 469	+ 16.8 %

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

3.2-2) Evolution des Impôts et taxes

K€	2020	2019	Ecart	Evolution
Taxes foncières	52	50	+ 2	+4.0 %
Autres		1	- 1	
Total	52	51	0	0,0 %
Charges fiscales sur salaires	249	297	- 48	- 16.2 %
Total	301	348	- 47	-13.5 %

3.2-3) Ventilation de l'effectif

Effectifs salariés

	2020		2019	
EFFECTIF	Nombre de personnes	Equivalent temps plein	Nombre de personnes	Equivalent temps plein
Personnel administratif	26.58	25.32	22.42	21.50
Personnel enseignement	75.17	69.40	67.25	64.93
Personnel de surveillance	7.08	6.09	7.25	6.48
Personnel de service	9.75	9.47	7.83	7.89
Effectif en équivalent temps plein	118.58	110.28	104.75	100.80

3.2-4) Répartition des frais de personnel

K€	2020	2019	Ecart	%
Salaires et indemnités	3 674	3 600	+ 74	+ 2.5 %
Provisions	109	28	+ 81	+ 289.3 %
Sous total	3 783	3 628	+ 155	+ 4.3 %
Cotisations sociales	1 805	1 772	+33	+ 1.9 %
Charges sociales et fiscales sur provisions	44	8	+ 36	+ 450.0 %
Sous total	1 849	1 780	+ 69	+ 3.9 %
Coût total frais de personnel	5 631	5 408	+ 223	+ 4.1 %

En début d'année 2020, lors du premier confinement décidé par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire de la COVID 19, une partie de nos personnels a été placé en activité partielle. Le montant des indemnités constatées dans les comptes financiers 2020 s'élève à 37 382.41 €

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

Pour mémoire, la valeur du point est passé de :

01/18	5.670 €	+ 0.50 %
01/19	5.710 €	+ 0.70 %
01/20	5.770 €	+ 1.05 %

3.2-5) Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information n'est pas fournie pour des raisons de confidentialité car cela conduirait à transmettre une information individuelle.

3.2-6) Résultat financier

K€	2020	2019
Produits financiers		
Total produits financiers	0	0
Intérêts emprunts	3	5
Intérêts / découverts		
Total charges financières	3	5
Résultat financier	- 3	- 5

3.2-7) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	2020	2019
Cession d'éléments d'actifs		
Produits / exo antérieurs	7	34
Reprise provision pour risques		
Produits exceptionnels	7	34
Dotation aux provisions		
VNC		5
Charges / exo antérieurs		
Autres		
Charges exceptionnelles	0	5
Résultat Exceptionnel	7	

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

IV AUTRES INFORMATIONS

4.1-) RESSOURCES NON UTILISEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Après les écritures de fin d'exercice, les reliquats sont ventilés dans le bilan dans un compte de tiers de la manière suivante :

Reliquat de Taxe d'apprentissage 2015	280 000.00 €
Reliquat de Taxe d'apprentissage 2016	315 000.00 €
Reliquat de Taxe d'apprentissage 2017	380 000.00 €
Reliquat de Taxe d'apprentissage 2018	250 000.00 €
Reliquat de Taxe d'apprentissage 2019	475 000.00 €
Reliquat de Taxe d'apprentissage 2020	1 067.89 €
Avance Subvention de Fonctionnement Conseil Régional pour Schéma Directeur Numérique	688 442.42 €
Avance Subvention d'investissement Conseil Régional : acquisition matériel self et vidéo surveillance	48 912.86 €
Prépa apprentissage	61 973.93 €
Total	2 500 397.10 €

V ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1-) ENGAGEMENTS DONNES : Néant

5.2-) ENGAGEMENTS RECUS : Néant

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes